



Pensionskasse für das  
erweiterte Baugewerbe  
Region Basel

Haus des Gewerbes  
Elisabethenstrasse 23  
4010 Basel

Tel. 061 227 50 50  
Fax 061 227 50 53  
info@pk-bau.ch  
www.pk-bau.ch

Aux employeurs affiliés et  
aux travailleurs assurés  
auprès de la PK Bau

Personne de référence:  
Herr Stephan Eng

Téléphone direct:  
061 227 50 15

Téléfax direct:  
061 227 50 53

E-Mail:  
s.eng@gewerbe-basel.ch

Date:  
Décembre 2011

## Base financière stable pour l'avenir

Mesdames. Messieurs,

Nous sommes satisfaits de pouvoir vous faire part de la décision suivante du conseil de fondation de la PK Bau: les primes pour l'assurance de risque de la PKBau, comparativement très bas pour le secteur de la construction et que jadis nous avons pu négocier avec l'assureur de la fondation, sont confirmées pour l'année à venir, ceci à grand avantage financier et des employeurs, et des employés.

Malgré les fortes conséquences de la crise financière mondiale pour la PKBau, il a été décidé de maintenir ces primes extrêmement avantageuses, même si les mesures d'assainissement effectuées en 2009 (taux d'intérêt zéro pour les avoirs surobligatoires, cotisation d'assainissement des employeurs et des employés) n'ont pas permis de stabiliser la situation financière de la PKBau.

Vous vous demanderez, à bonne raison, comment c'est possible. Hélas, nous ne pouvons que vous répondre que malgré la stratégie d'investissement très prudente, il n'a pas été possible d'éviter les influences négatives des développements défavorables désormais chroniques du marché financier mondial sur les investissements à long terme de la fondation. Actuellement, le taux de couverture de la PKBau est en dessous de 90 %. Pour atteindre à nouveau et dans les temps dictés par la loi un degré de couverture de 100 %, d'ultérieures mesures d'assainissement se révèlent indispensables.

De commun accord avec son expert de prévoyance professionnelle, le conseil de fondation dans sa séance du 7 décembre 2011 à décrété les mesures suivantes qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012:

- réduction du taux minimum LPP de 0.5 % au nouveau taux de 1.0 %
- augmentation de la cotisation d'assainissement des employeurs de 3 % au nouveau taux de 4 %
- augmentation de la cotisation d'assainissement des employés de 2.5 % au nouveau taux de 3.5 %.

Le conseil de fondation est parfaitement conscient du fait que ces mesures sont très fastidieuses pour tous les affiliés et assurés. Toutefois, ces mesures sont absolument nécessaires pour remettre la PKBau sur une base financière stable et pour garantir les avoirs de prévoyance à long terme. Dès que la PKBau aura à nouveau atteint un degré de couverture de 100 %, ces mesures seront immédiatement suspendues.

Le conseil de fondation remercie tous les employeurs et tous les employés assurés touchés par ces mesures de leur confiance et du précieux soutien dans cette situation de crise!

Avec nos meilleures salutations

PK BAU  
Pensionskasse für das erweiterte  
Baugewerbe Region Basel

Roman Klauser  
Président conseil de fondation

José Luis Pérez  
Vice-président conseil de fondation

Nous sommes à votre complète disposition pour d'ultérieurs éclaircissements:

Roman Klauser, président conseil de fondation, T 079 644 76 18  
José Luis Pérez, vice-président conseil de fondation, T 061 686 73 26  
Stephan Eng, administrateur PK Bau, T 061 227 50 15